



## **Appel de projets** pour l'Espace de diffusion culturelle Desjardins



Vous êtes un artiste, un organisme ou une entreprise qui aimerait présenter un projet et vous cherchez un lieu de diffusion dynamique ?

L'Espace culturel du Quartier a ce qu'il vous faut et vous invite à vous faire connaître en répondant à cet appel de projet. Ci-dessous, vous trouverez tous les détails concernant l'Espace de diffusion culturelle Desjardins. Les projets sélectionnés seront diffusés entre le mois d'octobre et de mai de chaque année.

**Nos objectifs** : Faire rayonner la culture locale et encourager la créativité d'ici !

L'Espace culturel du Quartier est un organisme sans but lucratif reconnu par la Ville de Lévis, membre de la Société des musées québécois, du réseau Les Arts et la Ville, de l'Association des musées canadiens et de Tourisme Chaudière-Appalaches.

Pourquoi choisir L'Espace culturel du Quartier ?

- L'Espace culturel du Quartier accueille 5 000 visiteurs par année et bénéficie d'une visibilité notable;
- Exposer dans l'Espace de diffusion culturelle Desjardins de L'Espace culturel du Quartier vous permettra de travailler avec une équipe dynamique et professionnelle qui a à cœur de faire connaître les artistes et projets culturels d'ici;
- L'Espace culturel du Quartier s'occupe de la promotion de votre projet, de son lancement et de l'accueil des visiteurs;
- Au total, 3 salles sont mises à la disposition des artistes, organismes et entreprises gratuitement. Elles sont disponibles du mois d'octobre au mois de mai de chaque année;

- Possibilité de vente d'œuvres pour les artistes. L'Espace culturel du Quartier conserve 30% sur le prix des ventes. Ce taux est avantageux pour les créateurs et sert à autofinancer en partie le temps consacré au projet;
- L'Espace culturel du Quartier assume la couverture d'assurances pendant la période où les œuvres et autre matériel sont à l'intérieur des murs du lieu de diffusion. Les clauses de l'assurance couvrent les dommages découlant du feu, du vol et des bris survenus sur le lieu d'exposition.

### Critères de sélection des projets

- Le projet doit correspondre à la mission, les valeurs et la vision de L'Espace culturel du Quartier (Proposer un projet à caractère culturel artistique ou patrimonial);
- Être un artiste, un artisan, un organisme ou une entreprise de Lévis. Nous n'excluons pas systématiquement les projets des demandeurs provenant de la Chaudière-Appalaches ou de la Capitale-Nationale. Toutefois, une priorité est accordée aux Lévisiens;
- Le caractère innovant du projet culturel proposé;
- La qualité du projet culturel proposé;
- Le caractère professionnel du projet proposé.

Un comité de sélection, composé d'un employé de l'Espace culturel du Quartier, d'un membre du conseil d'administration et d'un jury invité, évaluera les projets proposés.

Vous aimeriez déposer un projet, voici la procédure ?

Faire parvenir, à [info@ecqsn.com](mailto:info@ecqsn.com), un document de présentation du demandeur et de son projet. Veuillez inclure vos coordonnées complètes, des photographies illustrant le projet et toute autre information jugée pertinente pour l'évaluation. Pour les artistes, veuillez faire parvenir votre démarche artistique, les dimensions, les années, les médiums et des photographies de vos œuvres.

Vous recevrez un accusé réception dans les jours suivant l'envoi. L'Espace culturel du Quartier contactera seulement les responsables des projets retenus par la suite aux dates prévues ci-dessous.

Quelques dates importantes à retenir

Date limite de soumission : L'appel de dossiers pour des projets diffusés en 2018 est fermé. Il est possible de soumettre votre dossier pour l'année de diffusion 2019. La date limite pour le dépôt de ces dossiers est le **3 septembre 2018**.

Sélection des dossiers : Un comité de sélection évaluera les dossiers au cours du mois de septembre 2018. Les responsables des projets retenus pour 2019 seront contactés pendant le mois d'octobre 2018.

## Quelques informations supplémentaires

- Les projets doivent être clé en main;
- L'Espace culturel du Quartier déterminera le moment de la tenue du projet et de sa durée;
- Les artistes, les organismes et les entreprises s'engagent à laisser leurs œuvres et leur matériel dans le lieu de diffusion tout au long de la durée du projet. Aucune œuvre ou matériel ne peut être récupéré en cours de diffusion;
- Les artistes, les organismes et les entreprises sont responsables du transport de leur matériel aux dates convenues avec L'Espace culturel du Quartier;
- Le matériel ou les œuvres doivent être prêts à l'accrochage au moment du dépôt.
- L'Espace culturel du Quartier se réserve le droit de prendre des photographies des projets et de les utiliser à des fins promotionnelles;
- Les artistes, les organismes et les entreprises sont responsables des coûts liés à la réalisation de leur projet. L'Espace culturel du Quartier n'émettra aucun remboursement ;
- Une plage horaire sera accordée de façon prioritaire chaque année à un projet initié par un membre de l'Association des artistes de la Rive-Sud ou par l'Association des artistes de la Rive-Sud elle-même.

### **Renseignements**

L'Espace culturel du Quartier  
1450, rue des Pionniers  
Lévis (Québec) G7A 4L6  
Téléphone : 418 831-5257  
Courriel : [info@ecqsn.com](mailto:info@ecqsn.com)

Site web: [www.espaceculturelduquartier.com](http://www.espaceculturelduquartier.com)